

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE

Recu le 09/07/2015

RAPPORT d'activité 2014



**SAUVONS
L'EAU!**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 1^{er} mars 2015)

Président : Jean-François Carencio
1^{er} Vice-Président : Pascal Bonnetain
2^e Vice-Président : Jean-Marc Fragnoud

Collectivités territoriales : Joël Abbey, Pascal Bonnetain, Jean-Marc Bluy, Alain Chabrolle, Gilles D'Ettore, Elsa Di Meo, Pierre Herisson, Jean-Paul Mariot, Hervé Paul, Didier Réault, René Revol, Antoine Orsini.

État et ses établissements publics :

Françoise Noars, Anne-France Didier, Nadine Mordant, Guy Levi, Gilles Pelurson, Hervé Le Floc'h Louboutin, Philippe Nicolas, Pierre-Yves Andrieu, Olivier Laroussinie, Marc Papinutti, Véronique Wallon, Christophe Mirmand.

Usagers, organisations professionnelles et personnes

qualifiées : Gérard Clémencin, Dominique Destainville, Loïc Fauchon, Jean-Marc Fragnoud, Myrose Grand, Patrick Jeambar, François Lavrut, Daniel Pépin, Jean Raymond, Claude Roustan, Denis Vaubourg, Jean-Michel Palazzi.

Représentants du personnel de l'agence :

Sylvain Irrmann, Patrick Saint-Léger

Édité en mars 2015
par l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

©Photo en couverture :
Une brème dans les eaux d'un bras mort du Rhône,
en Savoie © R. Masson.

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE

Regu le 09/07/2015

Édito p.3

2014, EN CHIFFRES	p.4
AGENCE DE L'EAU, ENQUÊTE DE SATISFACTION	p.6
LES AIDES	p.8
Le 2 ^e Plan Rhône (2015-2020), prêt pour le bon état de l'axe Rhône-Saône	p.10
Économies d'eau : record absolu	p.12
Continuité et renaturation des rivières : 2014, l'année du vrai démarrage	p.14
Lutte contre la pollution par les pesticides : trou d'air en 2014 dans l'attente de la nouvelle PAC	p.16
La nouvelle priorité de l'assainissement, c'est la gestion par temps de pluie	p.18
L'industrie tient sur un rythme élevé d'investissements pour les substances dangereuses	p.20
Rattrapage structurel pour l'alimentation en eau potable et la lutte contre la pollution avec une forte solidarité pour le rural, le triptyque Corse	p.22
LES REDEVANCES	p.24
Redevances de l'agence de l'eau : une fiscalité environnementale moderne	p.25
LA GOUVERNANCE LOCALE	p.27
Les territoires Rhône Méditerranée et Corse se convertissent aux SAGE	p.28
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p.30
La coopération décentralisée approche le 1 % de solidarité	p.31
LA CONNAISSANCE	p.33
L'état des eaux : 50 % des rivières en bon ou très bon état	p.34
L'agence de l'eau publie la 1 ^{re} carte complète des habitats marins	p.35
LES ÉQUIPES DE L'AGENCE	p.36
Moderniser l'informatique	p.37
365 JOURS	p.38



ÉDITO

Par Jean-François Carencio,
préfet de la région Rhône-
Alpes, préfet du Rhône, préfet
coordonnateur de bassin Rhône-
Méditerranée, président du conseil
d'administration de l'agence
de l'eau Rhône Méditerranée Corse
et Martin Guespereau,
directeur général de l'agence
de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence a donné une belle preuve de son utilité en 2014 grâce à des résultats très probants, comme les 70 Mm³/an d'économies d'eau financées en une seule année (l'équivalent de la consommation d'1 million d'habitants!), un dépassement des objectifs sur les politiques nouvelles de la restructuration des cours d'eau (140 seuils financés) ou encore un solide effort de redressement fiscal (860 k€). Elle le doit à des contractualisations nouvelles avec les collectivités et au développement des appels à projets. Elle le doit aussi à une communauté de travail très active qui a eu à se réorganiser dès 2014 pour s'adapter aux exigences d'une réduction des effectifs (-9 postes) tout en servant les priorités que le gouvernement lui a assignées pour accélérer l'atteinte du bon état des eaux. Elle prend aussi sa part au redressement des comptes publics avec un prélèvement de plus de 42 M€/an sur 4 ans.

L'agence est désormais prête pour accompagner les collectivités sur la GEMAPI, cette nouvelle compétence de gestion complète des cours d'eau, sur le plan des milieux comme des inondations, que la loi métropole de 2014 a confiée aux intercommunalités. Elle concentrera sur ces missions les 70 M€ qu'elle dédie aux milieux et demandera toujours que les territoires se structurent par bassin versant pour cela.

La gouvernance de bassin s'est montrée plus participative, rafraîchie par le renouvellement du comité de bassin Rhône-Méditerranée et la création de 3 sous-collèges chez les usagers. Les deux comités de bassin ont débattu et adopté des projets de SDAGE pour 2016-2021 qui marqueront un tournant des études vers les travaux, et consacrent 4 points forts: le changement climatique, les zones humides, le bon fonctionnement des cours d'eau et la santé.

Plus que jamais l'agence de l'eau est un outil indispensable pour faire face aux perspectives du changement climatique et aux défis qualitatifs et quantitatifs concernant l'eau dans notre bassin et en Corse.

2014, EN CHIFFRES

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE

Regu le 09/07/2015



1 €
investi
par l'agence de l'eau
= 3 €
de travaux
dans l'économie locale.

✓
14 000
EMPLOIS

directs ont été sollicités
en 2014 pour le programme
Sauvons l'eau de l'agence.

70
Mm³



c'est le volume d'eau économisé en 2014
sur les bassins Rhône-Méditerranée et
Corse. Un record absolu, équivalent à
la consommation d'eau d'une ville de
1 million d'habitants.



9 000

c'est le nombre de vues sur Youtube au lancement
du film d'animation « Eau et changement climatique :
adaptions-nous ! » publié par l'agence de l'eau.



-30% C'est la baisse de débit
du Rhône l'été due au dérèglement
climatique d'ici 2050.

Dans le même temps les besoins en irrigation
auront crû de 15 % et 1 million d'habitants
supplémentaire seront arrivés dans le sud-est.
À ce moment-là, le fleuve connaîtra
ses 1^{er} tensions.

Source : Étude sur la gestion quantitative
du fleuve Rhône à l'étiage – Agence
de l'eau Rhône Méditerranée Corse 2014.



3,62 € / M³

C'EST LE PRIX MOYEN
DE L'EAU DANS LES BASSINS
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
ET CORSE.
IL EST DE 3,99 €/M³
EN MOYENNE NATIONALE.



Données : SISPEA

7%

C'EST LE TURN-OVER
DES AGENTS
DE L'AGENCE DE L'EAU.
C'EST 2 FOIS PLUS
QUE LA MOYENNE
DES ANNÉES
PRÉCÉDENTES.

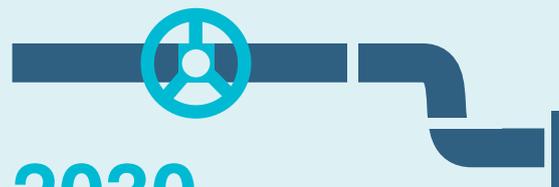
60 000 VISITEURS

consultent chaque mois www.sauvonsleau.fr,
le 1^{er} site d'actualités entièrement dédié
à la communauté de l'eau, lancé fin 2013
par l'agence de l'eau.



1964 2014

Le 16 décembre 1964 naissait la 1^{re} loi sur l'eau et le principe « **qui pollue paie** » et « **qui épure est aidé** ». La loi a créé 6 agences financières de bassin pour gérer cette mission. Pionnière et originale, cette loi a instauré la gestion décentralisée par bassin, et une approche pluraliste grâce à l'ouverture des instances de bassin à l'ensemble des acteurs de l'eau.



2030

C'EST L'ÉCHÉANCE DE RETOUR À BON RENDEMENT
DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE FIXÉE EN 2014
DANS LE PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

2 FRANÇAIS SUR 3

estiment que la qualité actuelle des rivières est bonne.

MAIS 50% considèrent qu'elle s'est dégradée
ces dix dernières années.

Source : Enquête « Ressources en eau : perception et consommation des Français »,
publiée en juin 2014 par le Commissariat général au développement durable.

88%

c'est le taux de
participation
aux élections
du personnel
le 4 décembre
2014.



RÔLE & MISSIONS DE L'AGENCE



L'agence vue comme une mutuelle de l'eau

C'est le rôle de l'agence cité en premier et à une très large majorité (66 % des réponses), devant celui d'opérateur public et d'expert technique. Élus, industriels et agriculteurs voient l'agence comme une alliée pour les aider à préserver leur capital eau, faisant prendre conscience des risques à long terme et fédérant les énergies et volontés pour rendre possible les projets. Le langage des aides a un fort impact sur les politiques des collectivités. Les aides sont le 1^{er} levier cité pour passer à l'action (64 %), loin devant l'information sur l'état du milieu naturel (24 %) et les redevances (23 %). Si les critères d'éligibilité aux aides sont clairs pour la majorité de nos interlocuteurs (69 %), les évolutions contenues dans le programme Sauvons l'eau 2013-2018 n'ont pas été perçues. L'agence doit persévérer pour faire connaître son programme, 53 % seulement de nos interlocuteurs déclarent être suffisamment informés des possibilités d'aides.

Eau potable, lutte contre les pollutions et gestion quantitative, loin devant la renaturation des rivières

Les thèmes moteurs de l'agence retenus par nos interlocuteurs sont la protection des captages citée par 80 %, la lutte contre les pollutions, les économies d'eau. Ils sont en phase avec les attentes et les besoins de nos interlocuteurs. En revanche, la renaturation des rivières et la préservation des milieux, citées seulement par 32 %, ne font pas partie des thèmes qui retiennent l'attention.

THÈMES PERÇUS COMME MOTEURS



ENQUÊTE SUR LA PERCEPTION DES MISSIONS, DU RÔLE DE L'AGENCE ET SUR LA SATISFACTION DES CLIENTS

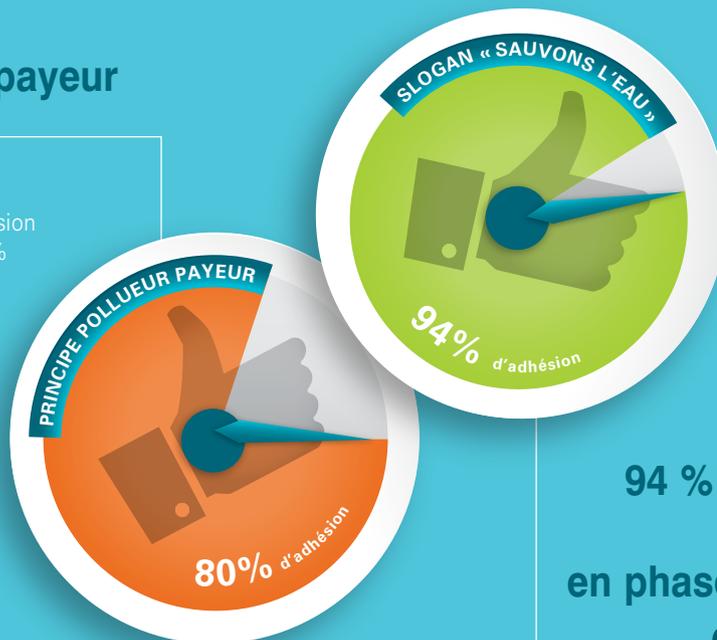
AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE

Recu le 09/07/2015

88 % d'adhésion au principe pollueur-payeur

Cette adhésion atteint même 92,5 % chez les industriels. Elle est en progression chez les agriculteurs qui sont pour 71 % en phase avec ce principe (63 % en 2011). Les objectifs environnementaux de l'agence sont partagés et en phase avec les convictions des interlocuteurs. L'agence et ses forces vives peuvent avoir confiance dans les messages et les causes qu'elles portent.



94 % des répondants
se déclarent
en phase avec le slogan

**SAUVONS
L'EAU!**

**Écoute, clarté et fiabilité
des informations,
délais de réponse courts:
90 % de satisfaction**

Depuis 2011, l'agence est en progrès sur la majeure partie des indicateurs relatifs aux engagements de service témoignant ainsi de l'effort des équipes dans l'accueil et le conseil aux interlocuteurs externes.

Enquête réalisée auprès de
1 002 interlocuteurs externes
contactés par téléphone.
Le panel était composé de
65,6 % de collectivités,
18,9 % d'industriels
et 15,6 % d'agriculteurs

LES AIDES

AR PREFECTURE

005-21100420-20150707-2015_68-DE

Le 16/07/2015

► Île de Chautagne (Le Rhône en Savoie)



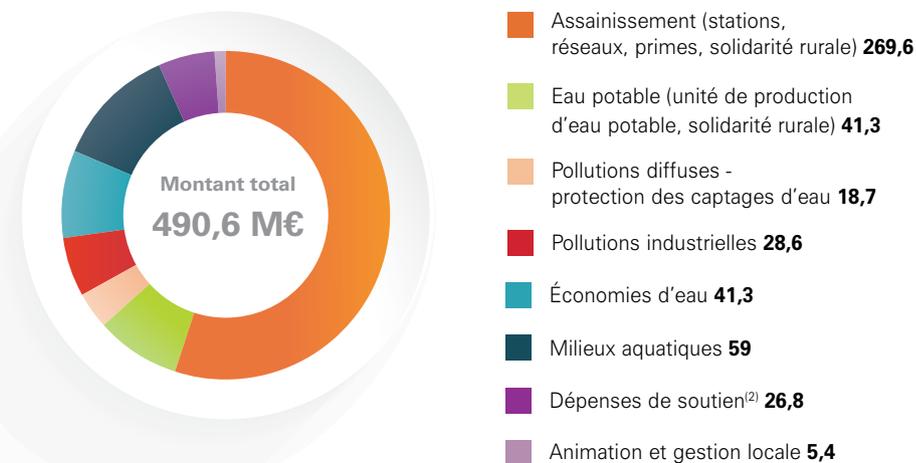
Échasse blanche près d'Aigues-Mortes.

Les économies d'eau triomphent en 2014 avec 70 Mm³ d'eau économisés, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 17 millions d'habitants, et après une année 2013 déjà record. Les opérations restaurant le fonctionnement naturel des rivières qui ont été déformées montent en flèche alors qu'elles étaient inconnues il y a encore quelques années. C'est l'heure des travaux avec plus de 1200 chantiers engagés sur les rivières : on n'a jamais atteint un tel niveau. Signe que la politique de contractualisation de l'agence avec les collectivités et les grands aménageurs porte ses fruits.

La gestion du temps pluie se confirme comme la priorité actuelle pour l'assainissement. Promues par un 2^e appel à projets, les techniques alternatives (noues et fossés d'infiltration) séduisent aussi les élus. Les collectivités s'emparent également des démarches « zéro pesticide » pour rendre leurs espaces urbains sains, sous l'effet de la loi Labbé qui impose la suppression des pesticides en ville pour 2016.

2014 a vu en revanche un ralentissement pour la protection des captages et plus globalement un trou d'air dans les investissements agricoles dû à la fin de la PAC actuelle en attendant le démarrage de la suivante. Les investissements industriels sont restés importants pour réduire les rejets de substances dangereuses dans les rivières avec un nombre significatif d'opérations sur les sites prioritaires.

Répartition des aides sur l'année 2014 ⁽¹⁾ (en M€)



(1) Montants des engagements, hors dépenses de fonctionnement et fonds de concours Onema (M€).

(2) Dépenses de soutien : études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement.

105 M€

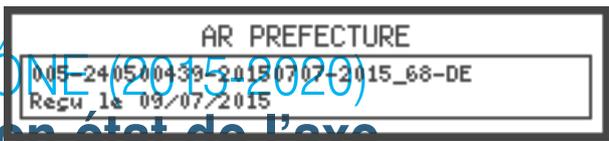
*ce sera les moyens du volet
« Qualité, Ressource et Biodiversité »
du 2^e plan Rhône (2015-2020) dont
77 M€ pour la restauration
et la préservation du Rhône,
de la Saône et des zones humides,
10 M€ pour la dépollution,
6 M€ pour gérer la quantité d'eau,
et 12 M€ pour la connaissance.*



L'agence de l'eau
en apportera

51 M€

LE 2^e PLAN RHÔNE (2015-2020) prêt pour le bon état de l'axe Rhône-Saône



Le 2^e Plan Rhône cible la restauration écologique du fleuve, l'amélioration de la continuité piscicole ainsi que sa dépollution. Il intègre le dérèglement climatique et se préoccupe de la gestion quantitative du fleuve. Face aux chocs climatiques, les zones humides deviennent l'atout majeur de la résilience de la biodiversité. Leur acquisition et leur restauration sont poussées et soutenues par l'Europe.



POINT DE VUE



Daniel Pépin,
directeur délégué
à la coordination de l'eau
Alpes Méditerranée –
EDF Bassin
Rhône-Méditerranée

Daniel Pépin

65 M€ pour le 2^e Plan Rhône

Développant une forte activité sur le linéaire du fleuve, c'est assez naturellement qu'EDF a intégré le Comité directeur du 2^e Plan Rhône. Notre engagement va se concrétiser par un investissement de 65 M€, dont 16 M€ destinés au volet qualité des eaux, ressource et biodiversité que pilote l'agence de l'eau, l'un de nos partenaires de longue date, avec qui nous mettons en synergie moyens humains, techniques et financiers.

De nombreuses actions ont été identifiées, telle la mise en cohérence des trames verte et bleue, des opérations de restauration écologique notamment sur les sites de Miribel-Jonage et de Donzère-Mondragon ou une gestion quantitative de la ressource en eaux face aux enjeux du changement climatique. Ces chantiers seront conduits avec différents partenaires et opérateurs car, à des fins d'intérêt général, il est important de travailler autant que possible en accompagnement des politiques territoriales. L'ambition de notre entreprise est de jouer un rôle majeur aussi bien sur le plan économique que sociétal et environnemental.



Christian Bréthaut,
chercheur à l'Institut
des sciences de l'environnement
de Genève et coordinateur
du projet de recherche
GouvRhône

Christian Bréthaut *Coopération franco- suisse en réflexion...*

La Suisse et la France n'ont pas d'institution permettant une coopération active autour de la gestion du bassin versant du Rhône. Or, avec les changements climatiques qui tendent à entraîner des situations extrêmes, comme des cas de sécheresse, la gouvernance transfrontalière représente un enjeu majeur.

Sur le tronçon allant du lac Léman jusqu'à l'agglomération lyonnaise, le projet GouvRhône, financé pour une part par l'agence de l'eau, vise à analyser le système de gouvernance et à réfléchir à des architectures institutionnelles permettant de répondre aux faiblesses et menaces ayant été identifiées.

Notre objectif est de proposer différentes options pour la gestion du fleuve et notamment des options ne dépendant pas uniquement d'une perspective sectorielle, très énergétique, en incluant d'autres types d'usages dans la réflexion, en particulier liés à l'environnement.

L'Europe signe pour le 2^e Plan Rhône

AR PREFECTURE
005 44 00 0239 21001711 005 08-DE
Regu le 09/07/2015

Le programme Opérationnel Pluri-régional (POP) qui permet un apport de fonds européens a été signé en décembre avec 6,50 M€ pour préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques du Rhône, de la Saône et des milieux associés, 3,58 M€ pour les zones humides et 2,90 M€ pour la connaissance.

L'agence publie deux études majeures pour le Rhône

► Le Rhône, abondant mais pas inépuisable

L'agence de l'eau a publié en 2014 une étude qui montre qu'aujourd'hui les prélèvements d'eau n'affectent qu'1 % du fleuve à l'amont dans l'Ain et 20 % à son embouchure en Camargue. À climat constant, une augmentation de 3 % des prélèvements d'ici 2030 (soit 5 m³/s supplémentaires) ne provoquerait pas de tensions sur l'utilisation de l'eau du fleuve. **L'État propose donc que le chiffre de 5 à 10 m³/s d'augmentation totale constitue une valeur guide d'encadrement des projets d'utilisation des eaux du fleuve.**

Mais, à l'horizon 2060, l'étude a testé un scénario réaliste de hausse de 30 % des prélèvements dans le Rhône (soit 50 m³/s supplémentaires). Là, **les nouveaux besoins en eau potable (1 million d'habitants supplémentaire) et en irrigation (+ 15 %), couplés à la baisse de 30 % des débits du Rhône due au changement climatique, dépasseraient la capacité du fleuve.**

Les résultats de l'étude sont sur www.eaurmc.fr/quantiterhone

► Nouveau : un guide pour évaluer l'état écologique du Rhône

En 2015, plus aucune masse d'eau du Rhône n'est dans la pire classe de qualité alors que presque la moitié l'était avant le Plan Rhône. Leur état écologique s'est amélioré depuis 1998, sous l'effet de l'augmentation des débits minimaux dans les parties du fleuve court-circuitées par les aménagements, et grâce à la restauration des îlons.

En 2015, pour l'ensemble du fleuve, l'état écologique est bon pour 8 % des masses d'eau mais il restera moyen pour 68 % et médiocre pour 24 % : les marges de progrès sont importantes. Les actions clés sont la réhabilitation de îlons et la remise en mouvement des sédiments bloqués au niveau des berges aménagées pour créer de nouveaux habitats. Cela permettrait d'atteindre un bon état écologique dès 2021 sur les Rhône court-circuités de Bourg-lès-Valence (26), Péage de Roussillon (38), Charmes-Beauchastel (07) et Baix Logis-neuf (26).

70 Mm³ économisés

en 2014, l'équivalent de la consommation d'une ville de 1 million d'habitants. L'objectif de 20 Mm³/an économisés est à nouveau largement dépassé.

La majorité des volumes économisés viennent du domaine agricole (93 % soit 63,8 Mm³, dont 61,4 Mm³ pour les seuls canaux d'irrigation).

Les économies en eau potable (6 % soit 4,1 Mm³) sont en retrait de près de la moitié par rapport à 2013 (7,4 Mm³) et représentent encore un très fort potentiel de chasse au gaspillage.

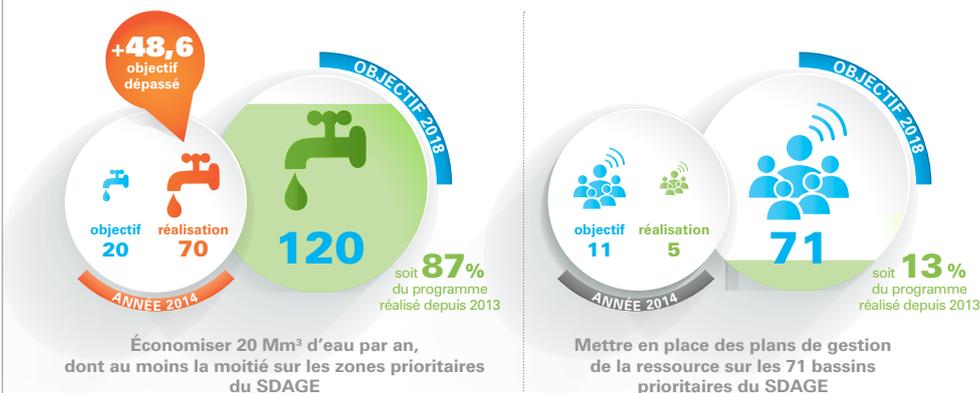
Les économies réalisées dans l'industrie restent stables (1 % soit 0,7 Mm³).

41,3 M€ d'aides

ont été accordés en 2014 par l'agence pour des opérations de gestion quantitative de la ressource, dont 23,60 M€ pour des opérations d'économie d'eau.

ÉCONOMIES D'EAU record absolu

AR PREFECTURE
005-240500439-20150707-2015_68-DE
Regu le 09/07/2015



Les contrats de canaux : largement en tête des volumes économisés

Une opération majeure dans l'Aude sur le canal de la Robine a permis à elle seule d'économiser 50 Mm³ au profit de l'Aude. Les contrats de canaux sont un nouveau type de contractualisation de l'agence en fort essor depuis 2012. Grâce à eux 99 % de l'eau est économisée sur les territoires prioritaires du SDAGE.

Fuites dans les réseaux d'eau potable : 71 % des services d'eau potable déclarent connaître leur patrimoine

C'est le bilan de l'enquête de l'agence auprès des 3000 services d'eau potable redevables des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Un résultat dans la moyenne nationale. La réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, prévue par la loi Grenelle, devait intervenir avant fin 2013. Parmi les services n'ayant pas finalisé cet inventaire, 60 % déclarent l'avoir lancé. Les collectivités en situation d'irrégularité fin 2014 verront leur redevance prélèvement doubler en 2015. En cas de rendement insuffisant du réseau, un plan d'actions doit être établi avant fin 2015. Sur le bassin Rhône-Méditerranée ces rendements sont compris entre 50 et 70 % pour une majorité de collectivités.





La totalité des 70 études sur les volumes prélevables des cours d'eau est engagée



85 % des études sur les volumes prélevables sont terminées. Elles chiffrent à 120 Mm³, le volume d'économie d'eau supplémentaire à réaliser. L'étape suivante est le lancement de la concertation pour l'élaboration des plans de gestion de la ressource en eau. Ces plans définissent les modalités de répartition du volume prélevable et les actions à mettre en œuvre pour atteindre l'équilibre quantitatif. Un long processus qui, en 2014, a conduit à l'adoption de 5 nouveaux plans de gestion. L'État révisera ensuite les autorisations de prélèvement portant à 43 le nombre de plans de gestion engagés à ce jour.

Les rapports d'études des volumes prélevables sont sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr



Lancement d'un nouvel appel à projets « Économies d'eau »

Doté de 20 M€, cet appel à projet est ouvert jusqu'à mai 2015 aux collectivités, aux entreprises et aux opérateurs d'habitats collectifs pour des projets de réduction de fuites sur les réseaux d'eau potable et tous projets de réduction des consommations d'eau pour l'arrosage des espaces verts, les process industriels et les logements collectifs. Les lauréats verront leurs projets financés jusqu'à 50 %.

POINT DE VUE



Rémi Ibanes,
président de l'Union des Associations syndicales hydrauliques de l'Est Audois

Rémi Ibanes *Stop aux gaspillages*

En fin d'année dernière, neuf vannes positionnées au niveau du bief de Mandirac, sur le canal de la Robine, ont été rénovées afin de renforcer leur étanchéité. Nous avons travaillé en priorité sur les prises d'eau qui fuyaient le plus. Six autres rénovations sont programmées en 2015. Avec cette opération d'urgence d'un coût de plus de 209 000 €, dont plus de 31 000 € financés par l'agence de l'eau⁽¹⁾, nous allons éviter un gaspillage d'eau de l'ordre de 50 Mm³ par an. C'est colossal quand on sait qu'une étude a estimé à 100 Mm³ chaque année les fuites sur le canal de la Robine.

Dans un deuxième temps, une métrologie des prélèvements en eau sur les 60 vannes installées le long du canal sera mise en œuvre. Ce système permettra de mesurer le débit afin de connaître la quantité d'eau exacte prélevée et par qui.

En parallèle, nous participons, en partenariat avec l'agence de l'eau, la Ville de Narbonne, les Voies navigables de France et la Chambre d'agriculture, à l'élaboration d'un contrat de canal destiné à traiter les différents problèmes rencontrés en matière de gestion des flux d'eau.

(1) NDLR : ce projet a reçu 80 % d'aides publiques au total (50 % d'aides européennes FEADER, 20 % d'aides de l'agence de l'eau et 10 % d'aides de la Région)

59 M€ d'aides

ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux, dont 19 M€ (33 %) pour le rétablissement de la continuité et 15 M€ (25 %) pour la renaturation des rivières.

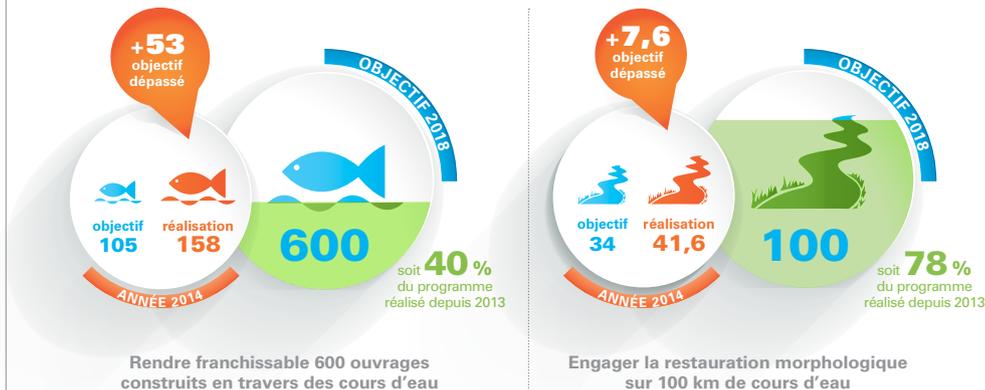
9,5 M€ d'aides

ont permis de restaurer 4685 ha de zones humides et d'en acquérir 707 ha. C'est 5 fois plus qu'en 2013.

158 obstacles

barrant un cours d'eau deviennent franchissables, soit 2 fois plus qu'en 2013 (80) et 41,6 km de linéaire de rivière sont renaturés, soit 15 % de plus qu'en 2013 (36 km).

CONTINUITÉ ET RENATURATION DES RIVIÈRES: 2014, l'année du vrai démarrage



Politique nouvelle, la renaturation des rivières défigurées et la restauration des zones humides arrivent maintenant à la phase des travaux. Un tiers des aides vont encore aux études et au déploiement sur le terrain de relais (10 M€ d'aides en 2014 pour l'animation).

En tête des chantiers : la reconnexion des zones humides, la recharge sédimentaire et la restauration des habitats aquatiques en lit mineur. Ces travaux s'imposent parce que les déformations des cours d'eau sont la 2^e cause de leur déclassement après les pesticides. Leur mauvais état impose des coûts de gestion élevés aux collectivités.

La contractualisation avec les collectivités, les grands aménageurs et les associations donne un coup d'accélérateur pour faire naître les projets. Mais la mobilisation et la concertation doivent se poursuivre, afin de finaliser l'identification de ces ouvrages, accompagner les propriétaires et faciliter la recherche de maîtres d'ouvrage potentiels.

Les effets du nouveau classement des cours d'eau de 2013 se font sentir

Il aura fallu moins de 2 ans après l'obligation réglementaire de rendre franchissables 2000 ouvrages avant 2018 pour voir les chantiers se multiplier. 40 % des ouvrages aidés en 2014 sont situés sur des cours d'eau classés pour être restaurés, soit 59 seuils contre 27 en 2013.



Pierre-Henri Ilhes,
président du Syndicat
mixte des milieux
aquatiques et
des rivières (Smmar)
du bassin de l'Aude

Pierre-Henri Ilhes

Comment passe-t-on du système actuel à un dispositif conforme à la loi GEMAPI ?

La loi métropole de janvier 2014 instaure une nouvelle compétence et une responsabilité de gestion des rivières et de prévention des inondations (GEMAPI). Pour la porter, elle fait le choix des EPCI à fiscalité propre, à compter de 2016 et prévoit que les syndicats mixtes qui assurent la compétence GEMAPI peuvent être reconnus Epage ou EPTB. L'Epage assure une mission opérationnelle de maîtrise d'ouvrage des études et travaux de restauration des cours d'eau et de protection contre les crues. L'EPTB exerce une mission d'animation et de coordination, garant de la solidarité de bassin. À notre niveau, nous avons anticipé cette obligation en créant le Smmar (syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières), auquel ont adhéré 17 syndicats dans une logique

de solidarité à l'échelle d'un bassin versant fortement marqué par les crues de l'Aude en 1999. Dès 2014, avec notre EPTB à la vision solidaire, nous étions donc opérationnels. Il nous reste à transformer les 17 syndicats en 5 Epage. Pour ce faire, nous avons rencontré le préfet de l'Aude, qui a validé notre projet. Puis nous nous sommes adjoint les services d'une société de conseils pour la rédaction des statuts. D'ici janvier 2016, ces Epage mettront en application les actions décidées pour la bonne qualité de l'eau, des rivières et la prévention des inondations, tandis que le Smmar continuera à assumer sa mission d'organisation cohérente et globale. Mais il est fondamental de créer ces Epage dans une logique de bassin versant, pas juste pour répondre à la loi.

(1) EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

Seuils : une opération à bon rapport qualité/prix

Comme la majorité des cours d'eau du Beaujolais, le Morgon et le ruisseau des Samsons sont cloisonnés par de nombreux petits seuils. 12 d'entre eux, de 0,50 à 1,50 m seront définitivement supprimés par arasement. Un 13^e sera rendu franchissable par la réalisation d'une échancrure centrale. Les matériaux rocheux issus des seuils seront fragmentés et laissés dans le cours d'eau. Les matériaux impropres seront évacués. Pour 20000 € de travaux, 4,5 km de rivières ont été rendus franchissables.



Zones humides menacées : forte hausse des acquisitions

L'acquisition s'impose comme la seule solution durable et sûre pour préserver les zones humides exceptionnelles et menacées. L'agence passe par des partenariats développés avec le

conservatoire du littoral, les conservatoires d'espaces naturels et les collectivités locales pour les opérations à grande envergure et ciblées sur les zones prioritaires.

En 2014, le partenariat avec le département du Gard a conduit à l'acquisition de 323 ha en Camargue gardoise (marais des Gargattes et de Coute sur les communes de St Gilles et Vauvert et marais du Palu de la Carbonnière à St Laurent d'Aigouze).



11,5 M€ d'aides

ont été accordées en 2014 pour protéger les captages (financements de mesures agro-environnementales (MAE), d'investissements agricoles, de démarches zéro pesticide en zones non agricoles, d'acquisitions foncières, d'études de déclaration d'utilité publique, de postes pour l'animation...). La bonne dynamique des 3 années précédentes ralentit (15 M€ d'aides en 2013) due principalement à la forte diminution des investissements des agriculteurs.

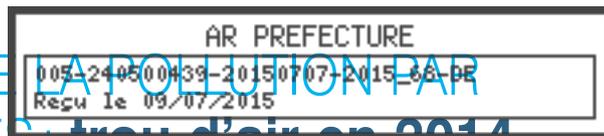
2,7 M€

d'aides seulement attribuées auprès des agriculteurs en 2014, contre 15,8 M€ en 2013 et 16,2 M€ en 2012.

2,5 M€

d'aides pour les démarches « zéro pesticide » en zones non agricoles, soit une augmentation de 50 % des montants attribués en 2013 (1,70 M€), tirée par la loi Labbé.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES : trou d'air en 2014 dans l'attente de la nouvelle PAC



Engager les plans d'action de restauration sur 210 captages d'eau potable prioritaires du SDAGE touchés par les pollutions diffuses



Année perturbée pour la protection des captages

Fin 2014, 80 % des 210 captages prioritaires du SDAGE ont une aire d'alimentation de captage délimitée, soit une hausse de 33 % par rapport à l'année dernière. Les plans d'actions sont engagés sur 50 % des 210 captages prioritaires visés par le SDAGE. Mais les engagements

marquent le pas : le nombre de nouveaux captages faisant l'objet d'un programme d'actions a diminué de moitié (17 nouveaux captages, contre 35 en 2013). L'installation de nouvelles équipes municipales a pu ralentir certains projets et l'incertitude sur les mesures agro-environnementales a conduit les agriculteurs à attendre une stabilisation en 2015. 1 745 ha ont ainsi bénéficié d'une contractualisation MAE (contre 3 100 ha en 2013 et 6 000 ha en 2012). Le trou d'air a été plus profond qu'anticipé et obligera à beaucoup soutenir le redémarrage.

Coup de frein sur la création d'aires de lavage de pulvérisateurs de pesticides

L'engouement pour la création d'aires de lavage a fortement pâti de la fin du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Dans l'attente du nouveau dispositif d'aides, les demandes d'aides ont diminué de 85 % et atteint 2 M€. 419 agriculteurs en 2014 ont été aidés



Zéro pesticide dans les communes : l'effet booster de la loi Labbé

La nouvelle loi Labbé du 6 février 2014 interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour entretenir les espaces verts, forêts et promenades accessibles au public à partir de 2016. L'agence a décidé d'accompagner cette nouvelle réglementation en portant son taux d'aides aux collectivités à 80 %. En 2014, elles sont d'ores et déjà 125 à avoir franchi le pas et les aides ont augmenté de 50 % comparé à 2013. La loi rejoint un mouvement de fond qui a déjà vu 600 collectivités passer au « zéro pesticide », comme Lyon, Grenoble, Dijon, Besançon, Lons le Saunier, Bourg-en-Bresse, les communes du Lac du Bourget, le Grand Narbonne, Castelnaudary, Aigues-Vives, Apt, Forcalquier...

pour s'équiper en aire de lavage, contre 2574 en 2013. Des mesures du précédent PDRH, comme la création d'aires de lavage, n'ont en effet pas été ouvertes par certains conseils régionaux en 2014 et n'ont donc pas pu être financées.

Nitrates, l'agence aux côtés des agriculteurs

Pour éviter les lourdes sanctions financières de l'Union européenne dans le cadre du contentieux relatif à la directive nitrates, le gouvernement a pris en 2014 de nouvelles mesures d'élargissement des zones vulnérables aux nitrates et renforcé la réglementation des zones déjà classées vulnérables. Ces mesures impliquent des investissements pour les éleveurs pour mettre aux normes leurs exploitations. L'agence a décidé de tout mettre en œuvre pour accompagner les éleveurs et de leur accorder le taux d'aides maximum possible, pouvant s'élever dans certains cas jusqu'à 60 % du montant global d'investissement et même 90 % si les conseils régionaux le décident, pour les mises aux normes des élevages (aménagement ou création de fosses de stockage des effluents, d'unités de méthanisation, etc.). L'agence débloquera les montants financiers nécessaires à la mise aux normes en cofinancement du Feader.

POINT DE VUE



Joël Labbé,
sénateur du Morbihan

Joël Labbé

Des espaces verts publics, sans pesticides dès 2020

Sur ma proposition, le Parlement a voté le 23 janvier 2014 un texte de loi restreignant l'usage des produits phytosanitaires. Sa principale mesure prévoit d'interdire aux collectivités locales et aux établissements publics, à compter du 1^{er} janvier 2020⁽¹⁾, l'utilisation de pesticides dans les espaces verts, les parcs nationaux, parcs naturels régionaux, forêts et promenades ouverts ou accessibles au public. La deuxième mesure vise à prohiber la vente de ces produits aux particuliers à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette disposition touche 45 % de Français jardiniers du dimanche qui utilisent des désherbants, reconnus scientifiquement comme toxiques, sans être suffisamment informés des risques qu'ils représentent pour l'environnement et la santé. Ces produits persistent longtemps dans l'environnement après leur utilisation. Dont une pollution quasi systématique des eaux par ruissellement, ce qui est inacceptable ! C'est là un premier pas vers la suppression définitive des pesticides sur notre territoire mais il reste l'épineux dossier de leur utilisation dans l'agriculture...

(1) NDLR : ramené en 2016 par un amendement proposé par la ministre de l'Écologie.

+41 %

d'aides aux collectivités pour l'assainissement en 2014, soit 117 M€ pour les réseaux d'assainissement et 55 M€ pour les stations d'épuration.

3 391 réhabilitations

de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) financées en 2014 (11 M€ d'aides), soit + 15 % comparé à 2013.

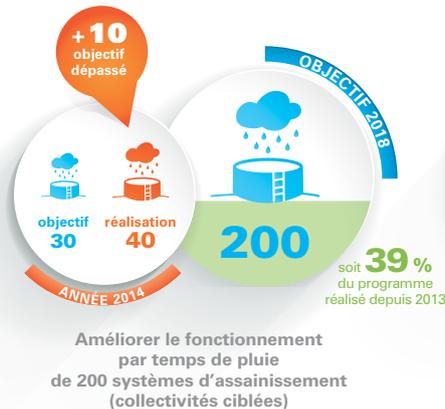


La consommation en énergie de 7000 habitants⁽¹⁾ produite à partir des eaux usées

C'est le bilan de l'appel à projet lancé en 2014 par l'agence sur la production et la valorisation d'énergie issue des eaux usées. L'agence a investi 7,2 M€ ce qui a permis de faire engager 28 projets. La moitié vise la récupération de chaleur des eaux usées pour le chauffage de bâtiment. 10 projets produisent de l'électricité par cogénération.

(1) L'équivalent de la ville d'Évian.

LA NOUVELLE PRIORITÉ DE L'ASSAINISSEMENT, c'est la gestion par temps de pluie



La maîtrise des eaux pluviales s'impose comme la nouvelle priorité de l'assainissement. L'agence cible 200 systèmes d'assainissement prioritaires parce que leurs débordements en cas de pluie menacent la baignade, la conchyliculture et les milieux sensibles. 2014 a vu la plus grosse opération de France démarrer à Marseille avec un programme de 185 M€ de travaux de la communauté urbaine pour le pluvial.



« Osons désimperméabiliser les sols » : la nouveauté

L'agence a renouvelé en 2014 un appel à projets de 2013 sur les techniques innovantes de gestion des eaux pluviales et l'a doté de 20 M€. Sursouscrit et réabondé, il soutient 107 projets dont 85 % visent l'infiltration de l'eau là où elle tombe pour éviter d'engorger les réseaux (noues, fossés d'infiltration, toitures végétalisées...). Le Grand Besançon (25) désimperméabilise une voirie et réduit de 80 % les eaux de pluie allant au réseau. Ces solutions douces sont aussi beaucoup plus économiques que le tout-tuyau habituel (l'eau infiltrée n'aura pas à être traitée dans les stations d'épuration) et préparent les villes au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, recharge des nappes).

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE

Reçu le 09/07/2015

POINT DE VUE



Président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM)

Guy Teissier

MPM s'engage pour la qualité de ses eaux

Le contrat d'agglomération Marseille Provence Métropole signé avec l'agence de l'eau le 10 juillet 2014 a pour objectif d'améliorer le système d'assainissement de notre territoire métropolitain. 185 millions d'euros seront investis, jusqu'en 2018, pour mener à bien de nombreux d'aménagements, dont la réalisation de cinq nouveaux bassins de rétention dans Marseille. Ces équipements vont multiplier par 7 la capacité de stockage des eaux de pluie dans la cité phocéenne, ce qui limitera les inondations des points bas de la ville (le Vieux-Port en tout premier lieu) et permettra à notre station d'épuration de fonctionner, y compris lors d'épisodes de forts orages. De ce fait, les rejets en mer des eaux usées non traitées seront à l'avenir très limités, particulièrement dans le périmètre du Parc national des calanques.

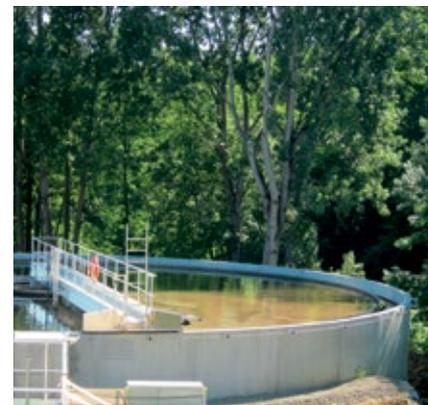
Ce contrat d'agglomération renforce la sécurité des Marseillais, la richesse des milieux aquatiques naturels et la qualité des eaux de baignade de notre territoire.

Solidarité avec le monde rural : soutien renforcé aux départements très ruraux

En 2014, l'agence a simplifié la gestion des enveloppes de solidarité urbain-rural afin de soutenir davantage les départements très ruraux pour lesquels les coûts des travaux ramenés à l'habitant sont très élevés. Les aides à la solidarité urbain-rural ont ainsi bondi de 46 à 53 M€ en 2014 dont 25 M€ pour des projets d'assainissement et 28 M€ pour l'alimentation en eau potable. Plus globalement l'agence a versé 96 M€ d'aides sur des projets cofinancés par les départements pour les territoires ruraux. Elle a également apporté 14 M€ d'aides aux départements dont 5 M€ pour financer les services d'assistance technique des conseils généraux.

Mise en conformité des stations d'épuration : le tour des petites collectivités

La dynamique de mise en conformité des stations d'épuration en zone rurale est positive. En 2014 les petites collectivités de moins de 2000 équivalent-habitants ont concentré la plus grande part des aides (14,7 M€ des 17,8 M€ versés pour la mise en conformité des stations). En revanche, les collectivités de plus de 2000 équivalent-habitants accentuent leur retard, alors que l'échéance de la directive pour elles était 2005 : seules 5 collectivités ont engagé des travaux en 2014 sur les 9 visées. Les efforts sont à poursuivre d'autant plus que le nombre de stations non-conformes en équipement recommence à augmenter.



Primes pour épuration : incitativité renforcée

94 M€ de primes de bonne performance ont été versés en 2014. Elles sont de plus en plus modulées en fonction des performances de l'épuration, ce qui a permis de faire diminuer le nombre de stations non-conformes pour leur performance, tombé de 591 en 2013 à 551 en 2014. En 2015, la prime sera supprimée pour la première fois dès que les stations atteignent 3 années consécutives de non-conformité. Autre effet positif de la modulation, l'équipement des réseaux de collecte en dispositif d'autosurveillance progresse pour atteindre 81 % des réseaux \geq 10000 équivalent-habitants équipés fin 2014 (contre 46 % fin 2012).

28,6 M€ d'aides

d'aides ont été accordées à la lutte contre les pollutions industrielles en 2014 (579 opérations).

C'est un niveau élevé, pour la 3^e année consécutive. Il a été tiré par 7 projets majeurs qui totalisent 50 % des aides (14 M€).

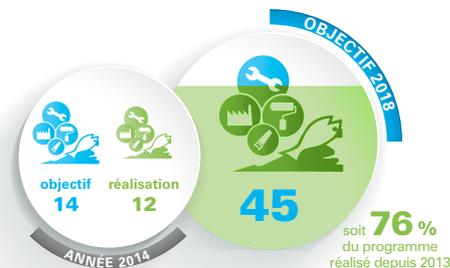
7,9 M€ d'aides

ont été attribués aux 257 dossiers aidés pour 34 opérations collectives territoriales.

L'INDUSTRIE TIEN ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENTS pour les substances dangereuses



Réduire les flux de toxiques de 75 établissements industriels



Réduire les flux de toxiques sur 45 opérations collectives

La réduction des rejets de substances toxiques concentre 84 % des montants d'aide de l'agence aux industriels en 2014. Ces investissements ont supprimé le rejet de 22,7 tonnes de substances dangereuses dans les rivières, soit 17 % des émissions globales de substances dangereuses sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Grandes opérations de dépollution sur 7 sites

L'usine d'alumine ALTEO à Gardanne (13) a installé un 3^e filtre-pressé pour arrêter ses rejets de boues rouges en mer. RHODIA OPÉRATIONS installe un traitement physicochimique à Salindres (30) et réduit de 82 % ses émissions de zinc et de 38 % celles de chrome. DAIKIN CHEMICAL met un traitement complémentaire de ses rejets sur l'usine de Pierre-Bénite (69) et supprime 99 % de ses émissions de « perfluorés », soit 4 tonnes par an.

Au total, grâce à ces 7 grosses opérations, **8,7 t/an de substances dangereuses ne sont plus rejetées dans les rivières, ce qui représente une réduction de 60 % des pollutions émises par ces sites.**

Sur les 11 substances dangereuses prioritaires à éliminer d'ici 2021, les efforts des industriels doivent maintenant s'accroître pour traquer les nonylphénols (composant des détergents), le tributylétain (composant notamment des produits anti-moisissure) et les HAP que l'on retrouve dans les solvants et dégraissants et les hydrocarbures.

Malheureusement, en dehors de ces grands sites, les suites données à la campagne de recherche des substances dangereuses pour l'environnement marquent le pas et le nombre d'opérations touchant les cibles prioritaires reste en deçà des objectifs visés pour 2014. Seul espoir, les études technico-économiques préalables aux travaux augmentent à 69 en 2014, contre 40 à fin 2013.



La dynamique de réduction des pollutions dispersées se poursuit

12 nouvelles opérations ont été lancées en 2014, ce qui porte à 34 le nombre de contrats avec les collectivités et le tissu industriel de PME et d'artisans d'un même territoire pour diminuer leurs rejets polluants. L'agence les a davantage ciblés sur les pollutions toxiques dispersées.

Serge Portugal

responsable du Pôle Hygiène
Sécurité Environnement Qualité
d'Arkema (Rhône)

*Arkema supprime
ses rejets polluants
au Rhône*



POINT DE VUE

L'usine de Pierre-Bénite vient de mettre en service sa propre station de traitement des eaux usées.

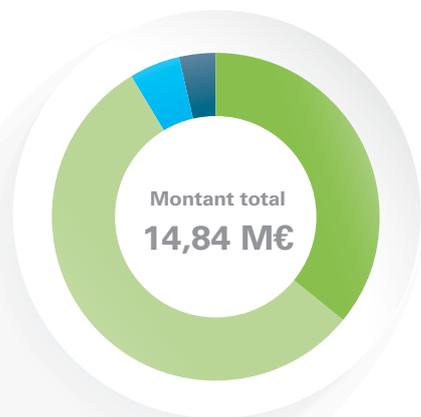
« Notre objectif est de réduire d'environ 98 % les rejets de métaux au Rhône et supprimer ainsi près de 900 kg par an de substances toxiques qui n'impacteront plus la qualité du fleuve. La réglementation ne nous oblige pas à aller à des concentrations aussi faibles mais la tendance à venir est au durcissement et Arkema, en tant que société engagée dans le développement durable, prend les devants.

Cette diminution très importante, rendue possible grâce à un procédé de traitement physico-chimique mis en place par Veolia, permettra une meilleure extraction des matières en

suspension (MES) sur lesquelles sont fixés les polluants.

Selon les études et sur la base des rejets de l'année 2011, l'usine pourrait passer, pour le cuivre, de 34 kg de rejets par an à 8 kg, pour le zinc, de 173 kg/an à 5, et pour l'arsenic, de 82 kg/an à 9. Quant aux rejets de plomb et de nickel, classés par l'Europe comme substances prioritaires pour la qualité des eaux, ils seront fortement réduits: 300 g/an seront déversés dans le Rhône contre 33 kg/an pour le premier, et 11 kg contre 237 kg/an pour le second. Le coût de l'infrastructure dépasse les 6,9 millions d'euros, dont la moitié a été financée par l'agence de l'eau ».

Rattrapage structurel pour l'alimentation en eau potable et la lutte contre la pollution avec une forte solidarité pour le rural, LE TRIPTYQUE CORSE



Répartition des aides sur l'année 2014 (en %)

- Lutte contre les pollutions **35,9 %**
- Eau potable **55,5 %**
- Gestion et protection de la ressource, restauration des milieux aquatiques **5,2 %**
- Connaissance, communication **3,4 %**

2014 illustre la montée en puissance du dispositif de solidarité rurale en Corse et la priorité de l'île pour la mise en conformité de l'alimentation en eau potable. Le montant financier des opérations dans le domaine de l'eau potable a été multiplié par 5.

La lutte contre la pollution a franchi un cap avec l'achèvement du financement des stations d'épuration de plus de 2000 équivalent-habitants non-conformes et des travaux de mise en conformité des stations de plus de 10000 équivalent-habitants (stations d'épuration de Bastia et d'Ajaccio). C'est aujourd'hui l'heure des territoires plus ruraux. Le hameau de Girolata, au cœur du golfe éponyme, classé au patrimoine mondial de l'humanité, a investi en faveur de l'assainissement. Le petit village de Quenza au cœur du massif de Bavella a mis en place une station d'épuration en aval de rejets directs d'eaux usées, comme le village de Zicavo sur le fleuve Taravo.

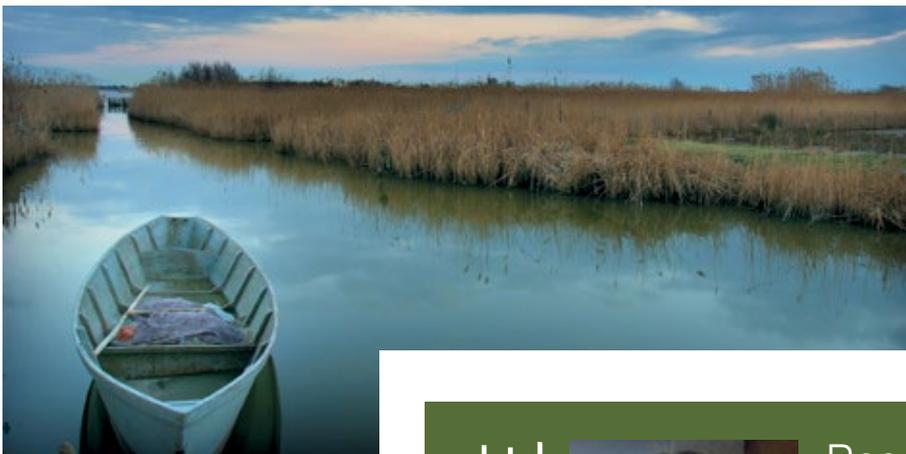


AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE
Reçu le 09/07/2015

1^{er} SAGE Corse

L'étang de Biguglia a fait l'objet du 1^{er} SAGE en Corse approuvé et complété par l'agrément du contrat d'étang lors du Comité de Bassin du 8 décembre. En Corse du Sud, l'étang de Tanghiccina a bénéficié d'un financement pour un programme pluriannuel de restauration.



Dans le domaine de la solidarité rurale en Corse, les priorités ont porté sur la mise à niveau des réseaux d'eau potable dont les rendements, fréquemment très inférieurs aux exigences du décret de 2012, n'étaient pas compatibles avec les besoins des milieux aquatiques. Des prises en rivière devraient ainsi pouvoir être abandonnées (sur le Taravo à Sainte Marie Sicche, à l'amont du Golo à Lozzi...) et certaines rivières soulagées, parfois sur des bassins prioritaires (Murato dans le périmètre du SAGE de Biguglia, Oletta sur le bassin de l'Aliso...).

► Le hameau d'Erbalunga, proche de Bastia.



POINT DE VUE



Roselyne Balesi,
Maire de Quenza
(Corse du Sud)

Roselyne Balesi

Une eau potable de meilleure qualité

Nous avons lancé en 2014 un programme de réfection et de mise en conformité de notre système d'assainissement ; le réseau collectif d'origine étant devenu vétuste avec des tuyaux d'amiant-ciment datant de plus de 50 ans. La première phase, achevée, a consisté à rénover le réseau d'adduction d'eau potable et à installer des compteurs d'eau chez les habitants. Ces travaux ont été effectués en prévision de la construction d'une station d'épuration destinée à traiter les boues par des filtres plantés de roseaux. Pour ce premier chantier, nous avons bénéficié des conseils de l'agence de l'eau, qui a aussi participé au financement des travaux à hauteur de 503 525 € sur un budget pour la première phase de 1,84 M€. Elle nous accompagne également dans la deuxième phase de rénovation de notre système d'assainissement, à hauteur de 101 620 € sur un total de 345 700 €.

Cette opération revêt un caractère important pour notre petite commune de 206 habitants afin d'améliorer la qualité de l'eau, sa distribution et la préservation de son patrimoine naturel.

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE
Regu le 09/07/2015

LES REDEVANCES

Le Jabron (04)

530 M€ de recettes

en 2014 (+8 %).

290 contrôles fiscaux

ont été menés en 2014
pour un redressement de 860 k€.

36,2 % des redevables

ont choisi la **télé-déclaration**
en 2014 contre 29,2 % en 2013.



REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU : une fiscalité environnementale moderne



Le principe pollueur-payeur mis au service des économies d'eau

Avec pas moins de 40 % de son territoire en déficit d'eau et le changement climatique qui arrive, l'agence a décidé d'augmenter progressivement le signal prix de la redevance prélèvement à 20 % des taux plafonds de la loi d'ici 2018, exception faite d'un rabais fiscal industriel (à 10 %), et de doubler les taux sur les territoires en déficit des SDAGE. Pour aller plus loin, la loi a choisi de recourir à la redevance sur les prélèvements pour l'eau potable pour inciter les communes à se lancer dans la lutte contre les fuites des réseaux d'eau. Toute collectivité qui n'aurait pas réalisé le diagnostic de ses réseaux au 31 décembre 2014 verra sa redevance doubler. En 2016, la redevance sera également doublée en l'absence de plan d'actions pour résorber les gaspillages.

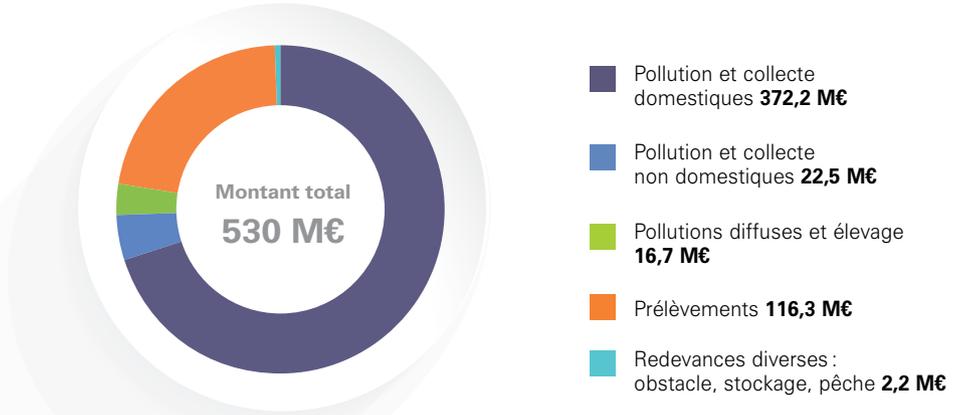
Une fiscalité étroitement contrôlée

La justice fiscale est une priorité intangible de l'agence de l'eau. L'année 2014 a été marquée par un niveau de contrôle fiscal élevé et une recherche de nouveaux redevables très efficace. 189 contrôles ciblés ont conduit à des redressements fiscaux de 562 k€. La recherche de nouveaux redevables s'est concentrée sur les plateformes de stockage des déchets métalliques (redevance pollution) et sur les irrigants du sud du bassin (redevance prélèvement). L'agence dénombre, au final, 101 nouveaux redevables pour un montant cumulé de redevances record de 298 k€. En complément, 226 contrôles métrologiques ont permis de fiabiliser techniquement les assiettes de redevance.



Les recettes de redevances se sont inscrites à 530 M€ en 2014 (491 M€ en 2013), tirées par une année exceptionnelle des redevances hydroélectriques du fait d'une eau très abondante (25 M€) et par les redevances de la facture d'eau du fait d'une augmentation des taux et d'une consommation d'eau élevée (372 M€).

Recettes émises en 2014 (en M€)



Les redevances mutualisent les ressources des contribuables pour les affecter, par subvention, aux enjeux prioritaires de la politique de l'eau. Elles lissent ainsi le prix de l'eau pour les usagers.

Redevance sur les substances dangereuses

Le décret d'application a été signé le 23 décembre 2014; cette nouvelle redevance « pollueur-payeur » entrera en vigueur en 2016.

POINT DE VUE



Laurent Roy,
directeur de l'eau
et de la biodiversité

Laurent Roy

« Il y a urgence à réduire le milliard de m³ perdus par les réseaux d'eau potable fuyards »

2014 a vu le vote du projet de SDAGE 2016-2021 à une large majorité par les comités de bassin Rhône-Méditerranée et Corse. J'y vois le signe d'un profond engagement de l'ensemble des usagers de l'eau sur les grandes priorités de la politique de l'eau fixées par le Gouvernement. Parmi ses priorités figurent la lutte contre le gaspillage et la promotion d'une gestion économe de la ressource en eau. Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent le milliard de m³, soit plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire

ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique qui sont déjà visibles, en particulier dans le sud-est de la France. Les collectivités sont en première ligne et ont l'obligation depuis la loi dite "Grenelle 2" de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Pour encourager les collectivités à s'engager dans cette démarche, le Gouvernement a pris la décision en 2014 de repousser à 2015 le doublement de la redevance « prélèvement » due par les collectivités aux agences de l'eau.

LA GOUVERNANCE locale

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE

Regu le 09/07/2015



5 nouveaux SAGE

ont été approuvés ou révisés en 2014: les SAGE Vouge, Basse vallée de l'Ain, étang de Biguglia, Verdon, et Arc provençal.

40 SAGE

sont en cours de préparation/révision dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Les territoires Rhône-Méditerranée et Corse se convertissent AUC SAGE



Le SAGE s'impose comme l'outil le plus efficace pour organiser la gestion de l'eau dans un bassin versant en cas de pénurie d'eau ou d'urbanisation grandissante, parce qu'il a la force de l'opposabilité juridique à l'urbanisme.

L'État contrôlera que ses prescriptions soient respectées par l'urbanisme (SCOT, PLU) ou pour le partage de l'eau. Sa commission locale de l'eau rassemble élus, usagers (acteurs économiques, associations), ce qui donne une force incomparable à ses décisions.

L'agence finance jusqu'à 80 % un poste de chargé de mission et les études de diagnostic pour chaque nouveau SAGE.

Les SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse ont reconnu 13 territoires comme prioritaires pour bénéficier d'un SAGE alors dit « SAGE nécessaire ».



Les Gorges du Verdon.

POINT DE VUE



Hubert Poullot, président de la Commission locale de l'eau du Sage de la Vouge

Hubert Poullot *L'heure est au partage de l'eau*

En 2014, notre Sage a travaillé sur 3 sujets principaux. En premier lieu, celui des volumes d'eau maximal prélevables dans la nappe phréatique de Dijon-Sud, que 2 communautés de communes et 1 communauté urbaine se partagent, ainsi que les agriculteurs et industriels. Il est en effet urgent, pour la préserver en quantité et qualité, d'appliquer à chacun des droits de pompage annuels, aussi bien dans les nappes superficielles que profondes. Nous avons accompli ce travail pour les 10 ans à venir dans un bon climat de confiance. Sur le volet des débits biologiques, nous sommes tombés d'accord sur les volumes que nous pouvions dévier du canal de la Cent Fonts pour alimenter nos rivières manquant d'eau. Cela va permettre une indispensable préservation de la faune. Nous avons enfin formalisé les plans de désherbage limitant l'utilisation des pesticides par les collectivités. Objectif : atteindre le « zéro phyto ».

En parallèle, nous avons avancé sur la future loi Gemapi : notre syndicat s'est porté candidat en tant que futur Epape⁽¹⁾ et nous avons rencontré les communautés de communes concernées.

(1) Établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux

SAGE et contrats de milieu

(janvier 2015)

SAGE

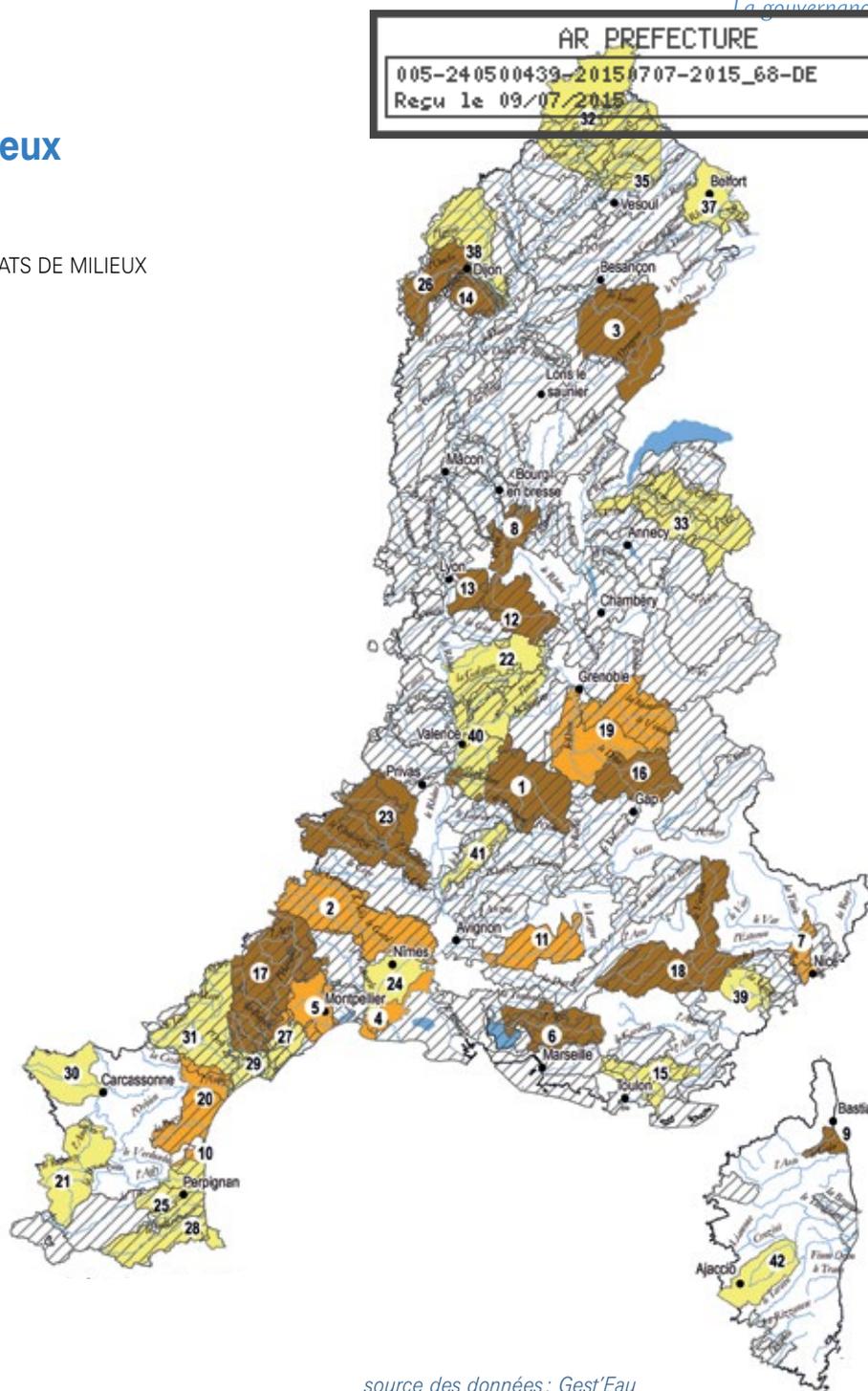
- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)

CONTRATS DE MILIEUX



- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Etang de Biguglia
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Valloire
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32 - Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 35 - Nappe du Breuchin*
- 37 - Allan*
- 38 - Tille*
- 39 - Siaone*
- 40 - Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence*
- 41 - Lez
- 42 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio

* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE



source des données: Gest'Eau

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE

Regu le 09/07/2015

LA COOPÉRATION internationale



75

c'est le nombre de projets de coopération décentralisée soutenus par l'agence en 2014, et autant de nouvel accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du Sud. **L'Afrique francophone et la Méditerranée** (80 %) continuent d'attirer la majorité des aides de l'agence.

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE approche le 1 % de solidarité



En 2014, les aides de l'agence ont encore augmenté de 10 % par rapport à 2013 et 139 collectivités sont désormais engagées dans la solidarité internationale avec le soutien de l'agence (contre 120 en 2013).

Un budget modeste suffit déjà à faire beaucoup de bien, quand on sait que 9800 personnes meurent chaque jour de maladies d'origine hydrique.

POINT DE VUE

Mhamed El Fasskaoui

directeur de l'agence de bassin hydraulique de Souss Massa Drâa

10 ans de coopération avec l'agence de bassin hydraulique de Souss Massa Drâa au Maroc

Depuis 10 ans, nous travaillons en étroite coopération avec l'agence de l'eau pour échanger nos pratiques dans le domaine de l'eau. Cette coopération de longue date a permis de mettre en œuvre des projets pour l'eau potable, l'assainissement ou encore la réutilisation des eaux usées sur notre bassin dans la vallée du Drâa. L'agence de l'eau nous a épaulés également pour instaurer une redevance pour prélèvement dans la ressource en eau ainsi que pour la réalisation d'un schéma d'aménagement et de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant de l'oued Arghen, dans la région de Taroudannt avec l'appui du Département de l'Hérault. Cette étude s'est concrétisée par l'élaboration de 5 projets d'alimentation en eau potable et assainissement pour 5 douars. Ces projets, d'un montant de 705 K€, sont portés par des collectivités du département de l'Hérault, comme le SIVOM de la Palus pour le douar de Ben Ali, la commune de Marsillargues pour le douar Idaou Limit, SIAEP Garrigues Campagne pour le douar d'Imounarim, la commune de Montaut pour le douar d'Adar.



► Le 9 décembre 2014, l'agence de l'eau et l'agence de bassin hydraulique de Souss Massa Drâa ont signé leur troisième accord cadre de jumelage.

Collectivités de France, engagez-vous :

- > 1 euro investi vaut 5 euros grâce aux co-financements. L'agence de l'eau finance jusqu'à 50 % les travaux et 80 % les études préalables, les projets d'amélioration de la gouvernance de l'eau ou la gestion des ressources en eau.
- > 70 % des Français⁽¹⁾ attendent de vous de vous lancer dans la coopération décentralisée (loi Oudin-Santini). Même modeste votre soutien déclenche nos opérations. L'agence de l'eau vous aide à identifier des projets.

(1) Selon le baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, réalisé par l'Ifop en 2011 pour le ministère de l'Écologie, les agences de l'eau et l'Onema.



Virginie Grignola-Bernard, vice-présidente solidarité, famille, vie éducative, culture et sport de la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse

Virginie Grignola-Bernard De l'eau potable pour 4 villages sénégalais

Nous participons depuis 1990 à une opération de coopération internationale avec la communauté rurale de Koar, à l'est du Sénégal. Nous déléguons à l'association Coopération et solidarité internationale une dotation annuelle d'environ 35 000 € (l'équivalent de 2,30 €/habitant) afin de mener à bien certains travaux, ainsi que des actions d'accompagnement et de formation. Suite à des études menées sur l'eau, nous avons amorcé, en septembre 2014, un important projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable des 4 villages de cette zone. Pour concrétiser ce dossier et sensibiliser les 3 000 habitants, nous avons sollicité l'agence de l'eau. Elle nous fournit une aide de 80 000 €, soit la moitié du montant nécessaire. Il s'agit d'équiper le forage de Diabougou d'une pompe immergée envoyant l'eau dans un grand réservoir raccordé à un mini-réseau de distribution, qui alimente par gravité 6 bornes-fontaines réparties dans les 4 villages. Le soutien de l'agence nous permet de réaliser la phase technique et de pérenniser notre action grâce à l'implication des élus, des techniciens et de la population.

600 000
personnes
ont désormais
accès à l'eau et
à l'assainissement
grâce à la
coopération
décentralisée
aidée par
l'agence en 2014.



4,4 M€ d'aides

accordés en 2014 (soit **20 fois plus qu'en 2009**). À 0,84 % de ses recettes pour la coopération internationale, l'agence talonne le 1 % permis par la loi Oudin-Santini de 2005 (loi qui a ouvert le droit à la coopération décentralisée aux collectivités et aux agences de l'eau).

La loi Oudin/Santini

Depuis 2005, la loi Oudin/Santini autorise les collectivités locales et les agences de l'eau à financer des actions de coopération et de solidarité internationale notamment pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des pays en voie de développement. L'aide de l'agence finance jusqu'à 50 % du coût total des travaux (80 % en cas d'études préalables aux travaux, de projets d'amélioration de la gouvernance de l'eau ou de la gestion des ressources en eau).

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE
Recu le 09/07/2015

LA CONNAISSANCE

► Perche dans le lac de Chamagnieu, en Isère.

L'agence de l'eau lance un nouveau label « rivière en bon état »



Il récompensera les rivières arrivées à un bon état stable. Un tiers des cours d'eau y sont déjà parvenus. L'agence de l'eau a ouvert en octobre 2014 un appel à candidature et les premiers panneaux apparaîtront en avril 2015 sur nos routes ou aux abords des rivières (plage, sentier de randonnée, camping, base de loisirs...).



L'état de santé de la mer sur smartphone

Après l'appli « qualité rivière » en 2013, l'agence a lancé en juillet 2014 une nouvelle appli smartphone pour mettre à disposition du grand public des informations simplifiées sur l'état de santé de la mer, les pressions qui l'altèrent et les éléments biologiques qui la caractérisent (posidonie, coralligène, poissons, biocénoses marines...). Disponible gratuitement sur Google play, sur l'App store et sur microsoft store.

L'ÉTAT DES EAUX **50 % des rivières en bon ou très bon état**



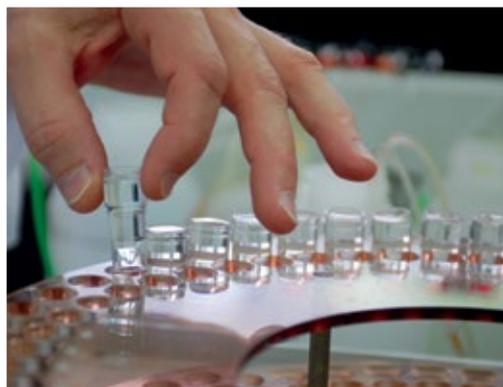
La Corse et les Alpes s'arrogent le plus grand nombre de rivières en bon état de France, tandis que les zones les plus dégradées sont le bassin versant de la Saône, la moyenne et basse vallée du Rhône, le Languedoc et le Roussillon. En 4 ans, on constate une amélioration, avec **16 % de gain d'une classe de qualité par les rivières**. Les rivières les plus abîmées sortent de leur mauvais état. Au total, c'est l'état moyen, juste en dessous du bon état, qui connaît la plus forte progression (+ 6 %).

Avec 150 substances différentes retrouvées dans nos rivières, les pesticides, et notamment les herbicides restent la première cause de déclassement de nos cours d'eau. Le glyphosate (Roundup) se retrouve dans $\frac{3}{4}$ des rivières. Il dépasse localement jusqu'à 200 fois la norme pour l'eau potable dans les cours d'eau. **Des pesticides interdits depuis 10 ans se retrouvent dans un quart des analyses en rivières**, avec des ressauts de concentration en période d'épandage en zones viticoles du Languedoc-Roussillon, de Bourgogne et du Beaujolais, signes probables d'une utilisation encore actuelle.

Le mauvais état des rivières est aussi dû à leur déformation et aux prélèvements abusifs : 54 % des rivières, principalement dans les grandes zones agricoles (bassin versant de la Saône, Lauragais) et sur le pourtour méditerranéen ont vu leur lit défiguré. **40 % des cours d'eau ont un régime hydrologique gravement perturbé dont plus de la moitié par les prélèvements.**

Les substances toxiques à la loupe

En préparation du SDAGE 2016-2021, l'agence de l'eau a réalisé un bilan des connaissances sur la contamination chimique des milieux aquatiques. Un groupe d'experts scientifiques a validé les constats et dégagé les voies de progrès à inscrire dans le SDAGE sur les substances toxiques. Pesticides largement présents, secteurs « points noirs » localisés mais avec des cocktails de polluants aux effets toxiques démontrés, pollutions héritées du passées ou liées à des substances volatiles, substances émergentes : ce bilan précise les niveaux de contaminations, établit des liens avec les activités humaines et précise les niveaux de risque connus ou les effets constatés.





▶ Avec cette cartographie, les gestionnaires du littoral disposent maintenant d'un outil complet, précis et gratuit pour mettre en œuvre les actions d'organisation des usages, de protection ou de surveillance des eaux. Les cartes sont aussi disponibles sur smartphone avec la nouvelle appli « Qualité Méditerranée » (ci-contre).

L'AGENCE DE L'EAU publie la 1^e carte complète des habitats marins

AR PREFECTURE
005-240500439-20150707-2015_68-DE
Regu le 09/07/2015

« Les dessous de la mer » cartographie pour la première fois **l'état des habitats sous-marins sur l'ensemble de la façade méditerranéenne française**. Ce guide localise les herbiers de posidonies, les zones de sables et de roches à coralligène et mesure leur évolution.

C'est la première fois qu'**un inventaire complet est publié sur le coralligène**, substrat nécessaire à la croissance du corail rouge et des gorgones qui abritent souvent le mérou. Les secteurs les plus riches sont le cap Corse, les îles varoises et de façon plus surprenante le golfe de Fos. Souvent menacés par les activités maritimes (pêche, plaisance, plongée sous-marine...), ces secteurs vont faire l'objet à l'avenir d'actions de protection et de gestion.

Ce guide révèle aussi que **20 % des petits fonds côtiers (inférieurs à 50 m) sont aujourd'hui altérés par les aménagements et les terrains gagnés sur la mer**. Les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône sont particulièrement touchés.



▶ L'herbier de posidonie, essentiel pour l'oxygénation de l'eau, a régressé de 13 % en 90 ans sur la région PACA.

PRÉFECTURE
015-300540434-20150707-2015-33-
Recu 13/07/2015

LES ÉQUIPES de l'agence



Plafond d'ETPT

366

Taux de consommation
des ETPT

99,7 %

Budget formation

317 k€

Chiffres ISO 14001
(évolution par rapport
à 2013)

Consommation d'électricité

-9 %

Consommation de papier

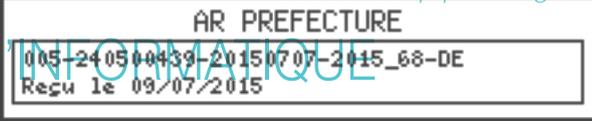
+15,7 %

(augmentation due à la publication
des documents d'accompagnement
au projet de SDAGE)

Émissions de CO₂

-10 %

MODERNISER L'INFORMATIQUE



L'agence s'est engagée dans la modernisation des logiciels métiers afin d'améliorer leur ergonomie et d'optimiser les fonctionnements.

Ainsi dès janvier 2013, le logiciel Aramis commun à cinq agences pour le calcul des redevances a vu le jour, ou encore en décembre 2014, le logiciel Primevère, conçu en commun avec l'agence de l'eau Adour-Garonne pour calculer les primes pour performances épuratoires. Pour ces deux outils, l'année 2015 sera l'occasion d'intégrer automatiquement les données d'autosurveillance des industriels et des collectivités dans le calcul des redevances et des primes. Enfin, le chantier d'un nouvel outil de gestion des aides qui regroupera trois applications actuelles a débuté, avec un objectif de mise en production courant 2016.

Cette modernisation s'accompagne d'une **amélioration de la sécurité informatique**. La paie interagence a ainsi été homologuée en conformité avec le référentiel général de sécurité de l'ANSSI. En outre, l'établissement a proposé des projets de charte informatique utilisateurs et administrateurs en comité technique.

Reprise de la paie de l'ensemble des agences

La reprise de la paie de l'ensemble des agences, soit l'équivalent de 2000 feuilles de paie, a également marqué l'année 2014. Il s'agit là du chantier le plus emblématique de la modernisation de l'action publique, rendu possible par une implication de tous les acteurs.

TÉMOIGNAGE



Mireille Gravier-Bardet
*Conduire et accompagner
le changement
dans les organisations*

Les réductions d'effectifs conduisent la direction à interroger à chaque départ les organisations de l'établissement et à réfléchir à leur optimisation. En 2014, toutes les délégations régionales, les départements et le secrétariat général ont connu des évolutions de leur organisation ; c'est une véritable conduite du changement qui s'ancre au sein de l'agence. Cela s'accompagne d'un dialogue social reconstruit, ainsi que d'une expertise lancée sur les risques psychosociaux fin 2014, qui permettra de bâtir un plan de prévention.

365 JOURS...

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE

Regu le 09/07/2015

Assainissement



mai-juin : « *Osons désimperméabiliser les sols* » pour infiltrer l'eau là où elle tombe. Cet appel de l'agence de l'eau pour mieux gérer les eaux de pluie a mobilisé 500 aménageurs, élus et techniciens lors de 4 journées sur les techniques innovantes de gestion des eaux de pluie. Avec les noues, les fossés d'infiltration et les toitures végétalisées, les villes se mettent au vert.

octobre : le Grand Avignon investit 30 M€ pour moderniser et mettre aux normes sa station de traitement des eaux usées. Elle épure les eaux d'Avignon, de Villeneuve, du Pontet et des Angles, soit 32 millions de m³ d'eau usées chaque année, l'équivalent de 9 piscines olympiques.

Protection des captages d'eau Lutte contre les pollutions par les pesticides

octobre : les agriculteurs de la Haute-Bourbre (38) s'engagent à modifier leurs pratiques pour protéger le captage prioritaire de Virieu (38). Objectif : réduire la pollution par les pesticides. Ils augmentent les surfaces de prairies à la place du maïs et remplacent le désherbage chimique par le travail mécanique.



octobre : après une 1^{re} aire de lavage des pulvérisateurs de pesticides installée à Laurens, le syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (34) met en place une 2^e aire à Caussiniojols. Machines à vendanger et pulvérisateurs pourront y être lavés en évitant toute pollution agricole. D'autres installations devraient voir le jour en 2015.

Dépollution industrielle

janvier : l'industriel franc-comtois Galvanoplast (70) a réduit de 70 % ses flux de métaux en 10 ans. L'occasion de réunir sur son site 10 industriels franc-comtois du traitement de surface pour partager son expérience et les premiers résultats du programme de recherche NIRHOFEX qui vise à limiter les rejets de substances toxiques dans les rivières. C'est un travail collectif de chercheurs et d'industriels.



novembre : l'usine Expansia d'Aramon (30) se dote d'une installation de pointe pour traiter ses effluents industriels. Les 180 m³ rejetés quotidiennement dans le Rhône seront désormais épurés à 95 %, contre 50 % auparavant. D'un montant de 1,5 M€ cette station est financée en partie par l'agence de l'eau.

Restauration des milieux

juillet : le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (01) met en eau une rivière de contournement de 90 m linéaires pour conserver le seuil du moulin, un obstacle de 2 m sur la rivière Calonne infranchissable par les poissons. Au cœur d'une zone humide, ce seuil est nécessaire pour limiter l'incision du cours d'eau et maintenir la nappe.

septembre : le programme Life tourbières du Jura voit le jour. C'est l'un des plus ambitieux projets de restauration de tourbières en Europe sur six ans. Il vise l'amélioration du fonctionnement de 60 tourbières sur 600 ha, soit le quart des tourbières du massif jurassien franc-comtois. 8 M€ sont investis par l'Union européenne, l'agence de l'eau, le Conseil régional de Franche-Comté, les Départements du Doubs et du Jura et les bénéficiaires.



octobre : La ministre de l'écologie, Ségolène Royal, décerne à la ville de Marseille le prix du génie écologique dans la catégorie préservation des écosystèmes marins, pour son projet Récifs Prado. L'immersion dans la rade Sud de 400 récifs artificiels de repeuplement « *est l'opération la plus grande jamais menée en Europe dans ce domaine* », souligne le jury.



Connaissance

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_68-DE

Reçu le 09/07/2015

avril : la DREAL de bassin et l'agence de l'eau organisent une journée d'information pour préparer la mise en œuvre de la loi GEMAPI qui marie la gestion des milieux aquatiques à la prévention des inondations. 320 participants sont venus chercher des réponses sur cette nouvelle compétence transférée aux intercommunalités, les conséquences pour les structures actuelles de gestion et les moyens à lever.



juin : Le bassin Rhône-Méditerranée devient le 1^{er} de France à se doter d'un « plan de bassin d'adaptation au changement climatique », porté par un regroupement inédit des 7 grands responsables du Sud-Est : le préfet coordinateur de bassin, le président du comité de bassin et les présidents des 5 régions, PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche Comté. La force de ce plan est de définir la carte des vulnérabilités des territoires et de proposer un panel de mesures applicables dès maintenant autour de 3 axes : désimpermeabilisation des sols pour laisser l'eau s'infiltrer, chasse au gaspillage de l'eau, restauration des zones humides et de la biodiversité.

Économiser l'eau rare

janvier : l'agence de l'eau signe la première phase d'un contrat engageant le canal Crau-Sud Alpilles qui irrigue 19000 hectares des Alpilles à la mer et arrosent 1800 propriétés dans des actions de modernisation. Avec 300 actions ciblées d'ici 2016, les 71 associations signataires veulent agir vite. Ils mettent la priorité sur les volumes qui peuvent être économisés sur les 35 m³/s gérés par 10 associations syndicales de ce territoire.

juin : dans les Pyrénées-Orientales, la Têt, rivière en déficit quantitatif, amorce un retour à l'équilibre. L'ASA du canal de Corbère et l'ASA du canal de Vernet et Pia qui prélèvent dans la rivière modernisent leurs canaux. C'est 14,5 millions de m³ par an qui seront laissés à la Têt.

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé: **sauver l'eau!**



sauvonsleau.fr
LE 1^{er} SITE D'ACTUALITÉS SUR L'EAU

 @SauvonsLeau



Délégation régionale RHÔNE-ALPES

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation régionale de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation régionale PACA & CORSE

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation régionale de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

